Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026157-DE

Délibération n°2026/157 **Séance du 17 novembre 2026** Feuillet n° 2/3

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

7.5 Finances – Demande de subventions
Attribution d'une subvention au profit de l'association « Les Amis de l'Ecole Publique »

Emmanuelle de Beaucorps rappelle à l'assemblée que par la délibération n°2021/187, le Conseil municipal avait approuvé la mise en sommeil de la caisse des écoles. Aussi, depuis le 1er janvier 2022, les charges budgétaires et d'activités de la Caisse des écoles ont été transférés sur le budget principal de la commune.

Elle fait part de la demande transmise par le directeur de l'école Louise Michel, d'une prise en charge partielle de la participation demandée aux familles pour le stage de voile organisé pour les élèves de CM2. En effet, deux familles ont été dans l'incapacité de prendre en charge l'intégralité de la somme fixée à 50 € par élève.

Emmanuelle de Beaucorps rappelle qu'initialement, dans ce type de situation, la Caisse des écoles était sollicitée.

L'avance de frais ayant été réalisée par l'association « Les Amis de l'Ecole Publique », il est proposé que la commune verse une subvention de 50 € (2 x 25 €) à cette association.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé,

- **DECIDE** à l'unanimité d'allouer une subvention de 50 € à l'association « Les Amis de l'Ecole Publique ».

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE